



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/SEPT/122	OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE NANGIS POUR LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL « LA FARANDOLE » POUR L'ANNEE 2017
Date du conseil municipal 11/09/2017	
Date de la convocation 04/09/2017	
Date de l'affichage 04/09/2017	

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 4 septembre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- André PALANCADE représenté par Roger CIPRES
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Madame Samira BOUJIDI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170912-2017-SEPT-122-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la convention d'aide financière du Conseil départemental de Seine-et-Marne pour la gestion du multi-accueil de Nangis « La Farandole »,

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités d'attribution de l'aide financière par le Conseil départemental pour le fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Nangis pour la gestion du multi-accueil « La Farandole » - année 2017.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjointe à signer ladite convention de financement et toutes les pièces s'y afférant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 12 septembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUET



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170912-2017-SEPT-122-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017